



académie
Rennes

jeunesse
éducation
recherche

PROJET DE VOYAGE A CRACOVIE 2026

DETAILS DU MARCHE

Marché à Procédure Adaptée en application de 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le marché a pour objet la réalisation des prestations de transport, hébergement, visites sur place et assurance durant le voyage.

➲Destination : CRACOVIE (POLOGNE)

➲Durée: variante 1 : 5 jours, 4 nuits
 variante 2 : 4 jours, 3 nuits

➲Dates :

Pour la variante 1 : préférentiellement du lundi 30 mars au vendredi 03 avril 2026. Possibilité de prévoir le départ le dimanche 29 mars ou le retour le samedi 04 avril si cela présente un intérêt pratique ou financier.

Pour la variante 2 : le séjour est impérativement entre le 30 mars et le 03 avril 2026

➲Effectifs

Nombre prévisionnel d'élèves : 28 élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}
Nombre d'accompagnateurs : 4

➲Mode de transport

Bus : toutes liaisons collège/aéroport et liaisons aéroport/hôtel ;

Bus : pour les déplacements inter-sites à Cracovie

Avion : liaisons aéroport de Nantes ou Paris/aéroport de Cracovie. L'ensemble du groupe doit partir sur le même vol aller et sur le même vol retour. Prévoir un bagage en soute par participant.

➲Hébergements

Hôtel centre Cracovie, un seul et même établissement pour le groupe (élèves et accompagnateurs), préférentiellement Meininger Hof.

En pension complète du diner J1 au déjeuner J4, panier repas à emporter pour les déjeuners.

Minimum 2 élèves par chambre et maximum 6 élèves par chambre. Chambre individuelle pour les accompagnateurs.

⌚Repas

Outre les éléments définis ci-dessus dans « hébergements », le prestataire doit prévoir le déjeuner du J1 et le diner du J4 en cas de retour au collège après 21h00.
Si un surcout est pratiqué en cas de nécessité d'aménager des repas pour cause d'allergie alimentaire alors ce surcout doit apparaître dans l'offre remise par le prestataire. Aucun surcout ne sera accepté s'il n'a pas été précisé au dépôt de l'offre.

⌚Accompagnement

Un correspondant du voyagiste devra être joignable en permanence sur place pour répondre aux situations d'urgence et en accompagner la prise en charge (accident, litige...).

⌚Programme :

Toutes les visites guidées doivent être en langue française.

Variante 1, le programme doit comprendre l'ensemble des éléments suivants :

- Visite guidée du Château de WAWEL, de la vieille ville, de la Basilique Notre-Dame, de l'exposition des chambres royales
- Visite guidée de Podgorze, ancien ghetto juif, visite de la synagogue, du cimetière juif, du musée Schindler et de la pharmacie sous l'Aigle
- Goûter Paczek (1 fois pour l'ensemble du groupe)
- Excursion à Zagopane avec montée en funiculaire au Mont Gubalowka et randonnée guidée dans le parc des Tatras
- Visite guidée du quartier de Nowa Huta
- Atelier de fabrication de Pierogi et dégustation

Variante 2, le programme doit comprendre autant que possible l'ensemble des éléments de la variante 1.

⌚Prix

Le coût de la prestation doit comprendre outre les hébergements en pension complète, les repas hors lieux d'hébergement, tous les frais d'entrées et de réservations dans les sites, tous les frais de visites guidées, monuments et musées, tous les frais de transport, le coût des péages, de stationnement et d'hébergement du (des) chauffeur(s). Le prix détaillera le coût du transport, des visites, de l'hébergement.

L'offre remise par le candidat doit afficher clairement le coût du voyage par participant.

Le candidat doit préciser très clairement si :

- 1) le coût de sa prestation dans son ensemble est garanti et ferme jusqu'à la réalisation ou si
- 2) le candidat ne peut pas garantir le prix de l'ensemble de sa prestation, il devra alors rédiger une note facilement identifiable dans l'offre et dans laquelle seront précisées pour chaque partie du séjour potentiellement soumise à une variation de prix (transport en avion, transport en bus, hébergement...), les modalités de cette révision (à la hausse et à la baisse) et la date à partir de laquelle plus aucune révision de prix ne sera opérée et le prix du séjour considéré ferme.

Une attention particulière sera portée au prestataire qui pourra présenter une offre concurrentielle au prix ferme et définitif à la remise de l'offre.

⇒Assurance :

L'offre comprendra une assurance annulation individuelle (y compris COVID) et de groupe. L'offre doit être la plus complète possible ; elle doit au minimum prévoir une assurance totale du groupe jusqu'au moment du départ en cas d'évènement empêchant le départ (interdiction ou recommandation ministérielles ou rectorales, acte de terrorisme dans le pays de destination, COVID)

Une attention particulière sera portée au prestataire qui proposera une annulation individuelle possible jusqu'au moment du départ, pour des raisons autres que celles précitées et dont les règles de remboursement total ou partiel seront précises et sans ambiguïté.

⇒Présentation des offres :

Il sera accordé une attention particulière aux candidats qui dans la présentation de leur offre rendent un document qui montre clairement la prise en compte de chacun des points énoncés dans le présent cahier des charges.

Les candidats peuvent répondre en retenant uniquement la variante 1 ou la variante 2.

Ils peuvent également répondre sur les 2 variantes, dans ce cas l'offre déposée devra comporter une partie 1 en réponse à la variante 1 et une partie 2 en réponse à la variante 2.
Il est important de bien distinguer la réponse aux 2 variantes tant sur la partie financière que sur la partie programme.

⇒Date limite de retour des offres :

Les offres, présentées sous forme de devis détaillés, sont à retourner au plus tard le

Lundi 26 mai 2025 à 10h00

à déposer sur le site de l'AJI

L'analyse des offres sera réalisée semaine 23.

⇒Critères d'attribution du marché :

Respect du cahier des charges : 40%

Prix : 40 %

Qualité des services proposés et présentation de l'offre : 20 %

Une analyse séparée sera faite pour les offres avec la variante 1 et pour les offres avec la variante 2. Il est rappelé qu'un même candidat peut faire une offre sur chaque variante.

Au final le collège ne retiendra qu'une seule offre d'une des 2 variantes.

Les candidats acceptent le fait que le collège se réserve le droit, sans avoir à se justifier, d'opter au final pour la variante 1 ou la variante 2 ou de ne retenir aucune offre.

Modalités de paiement du prestataire retenu

Le règlement sera effectué par mandats administratifs, les factures déposées sur Chorus.

Des acomptes pourront être versés sur présentation d'une facture, après accord des 2 parties sur un échéancier (maximum 70 % du montant total de la prestation).

Contact pour ce dossier : M. Crestot, Secrétaire général.

Pouvoir adjudicateur : M. Balcou, Principal.